

## BUREAU DE L'INTEGRATION DFAE/DFEP

777.231.1 - sal/mol  
777.230 Finlande

Berne, le 30 août 1990

Note de dossier

Négociation EEE

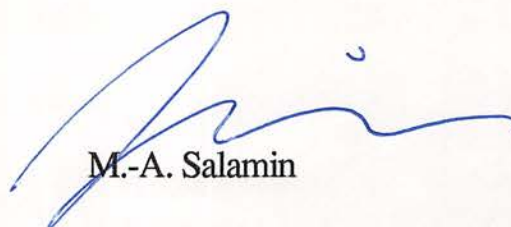
*Sundbach 9/2  
den 11. 9. nach, mitbr  
nach 1825*

L'Ambassadeur de Finlande, M. P. Kaarletho, m'a téléphoné le 30 août 1990, en l'absence de kel, pour, a-t-il dit, communiquer aux négociateurs suisses le message suivant:

La Finlande est inquiète des progrès insuffisants faits par les pays de l'AELE pour définir leur position de négociations sur l'aspect institutionnel. Plus précisément, de l'avis des Finlandais, il ne sert plus à rien de vouloir continuer à exiger des organes communs, tant en ce qui concerne la surveillance que le decision making. Car, la CE ne l'acceptera jamais, et la négociation va donc se bloquer. Si les pays de l'AELE veulent réellement des progrès rapides, il devraient changer d'optique et accepter désormais un système à deux piliers. Il m'a demandé si, pour le prochain round de négociation, on pouvait s'attendre à une évolution de la position suisse. Ma réponse a été négative. Je lui ai dit que je ne voyais aucune raison à ce que la Suisse change d'avis. A droit commun, organes communs.

M. Kaarletho m'a également demandé ce qu'est devenue l'idée italienne d'un mini-accord. Je lui ai répondu que cette question n'était pas d'actualité. Il faut toutefois s'attendre à ce que M. Kaarletho revienne à la charge à ce sujet après la visite de M. le Conseiller fédéral R. Felber à Rome.

A la question que je lui ai posée de savoir si je devais considérer son intervention comme une démarche officielle de son gouvernement, M. Kaarletho m'a répondu que tel n'était pas le cas. Il ne s'agit que d'une intervention informelle, mais avec le "backing" des autorités finlandaises.



M.-A. Salamin

## Note

- 
- Copie: - blf, kel, col, fed
- DDIP/M. l' Ambassadeur Krafft
  - Ambassade de Suisse à Helsinki
  - Mission suisse auprès des CE, Bruxelles
  - Délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève